

Votre contribution peut faire l'objet d'abus



L'argent provenant de collectes de fonds et de dons privés a toujours représenté une grande partie des fonds qui sont à la disposition des organisations caritatives pour la réalisation de leurs projets.

Parfois, à l'occasion de crises humanitaires aiguës, des souscriptions sont réalisées à l'échelle nationale. Mais, dans de nombreux cas, la collecte se fait continuellement. C'est le cas, par exemple, pour le travail courant de nombre d'organisations humanitaires. De même, les collectes de fonds font partie intégrante des activités dans des associations et dans des contextes religieux, comme par exemple lors de la prière de vendredi dans les mosquées.

Il s'agit d'une bonne tradition qui doit évidemment être maintenue.

Ces dernières années cependant, est née une inquiétude grandissante qu'une partie des fonds collectés puisse finir dans les poches d'organisations pour passer ensuite à d'autres individus qui l'utilisent directement – ou indirectement – pour appuyer des activités terroristes.

Cette inquiétude a été alimentée davantage après les actes de terrorisme du 11 septembre 2001 et les actes de terrorisme qui ont ensuite suivi dans d'autres parties du monde.

#### **Le Danemark suit l'ONU et l'UE**

Comme bon nombre d'autres pays, le Danemark a appliqué la résolution n° 1373 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur la lutte contre le terrorisme, de même que la Convention sur le financement du terrorisme des Nations Unies. Immédiatement après les actes de terrorisme du 11 septembre 2001, les Etats membres de l'Union européenne se sont en outre mis d'accord sur une convention dite convention-cadre portant sur la lutte contre le terrorisme. La résolution de l'ONU aussi bien que la convention-cadre de l'UE contiennent des dispositions relatives au financement du terrorisme et soulignent l'importance de ce que les différents pays dans leur législation nationale adoptent des règles strictes dans ce domaine.

Le parlement danois, Folketinget, a adopté une modification du code pénal danois. La modification porte, entre autres, sur le financement du terrorisme et est entrée en vigueur le 8 juin 2002.

*L'objectif de cette loi est d'empêcher le transfert ou la transmission de fonds aux personnes, organisations, groupes ou organismes qui soutiennent le terrorisme, ou dont une partie des activités est consacrée au terrorisme.*

Pour cette raison, vous devez faire attention à qui vous faites un don d'argent.

**L'article 114a du code pénal danois souligne que l'on doit faire attention à quels personnes, organisations, groupes ou organismes on fait un don, ou pour lesquels on collecte de l'argent.**

**Pour être sûr, l'on peut par exemple examiner :**

- la réputation de l'organisation ou de la personne, son histoire, ses statuts et ses comptes
- la direction, le comité directeur et le conseil d'administration de l'organisation
- les objectifs humanitaires de l'organisation ou de la personne
- les moyens de contrôle et d'audit de l'organisation ou de la personne
- les résultats humanitaires obtenues par l'organisation ou par la personne

Soyez curieux d'une façon naturelle et posez des questions. Moins le nombre d'informations que vous pouvez obtenir ou de réponses que l'on est disposé à vous donner, plus d'hésitations peuvent être liées à un don ou une collecte pour l'organisation, la personne, le groupe ou l'organisme

En cas de doute, vous pouvez, entre autres, vérifier si l'organisation ou la personne que vous souhaiteriez soutenir, ou pour laquelle vous voudriez faire une collecte, est inscrite sur la liste officielle des organisations terroristes de l'Union européenne.

## Il est criminel de:

- donner de l'argent à une personne, une organisation, un groupe ou un organisme qui soutient ou commet des actes de terrorisme
- collecter des fonds au bénéfice d'une personne, une organisation, un groupe ou un organisme qui soutient ou commet des actes de terrorisme
- procurer un emprunt d'une banque ou d'une autre source de financement pour une personne, une organisation, un groupe ou un organisme qui soutient ou commet des actes de terrorisme
- soutenir des projets qui peuvent indirectement faire partie de l'organisation des moyens matériels d'un groupe terroriste
- soutenir des projets humanitaires qui soutiennent indirectement des actes de terrorisme
- mettre des moyens financiers, comme de l'argent, des biens, des comptes bancaires et des moyens matériels, à la disposition de groupes terroristes

